



MARCHE PUBLIC DE SERVICES

Marché passé selon une procédure adaptée en application
des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique

RÈGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes du Sud-Artois

Personne Responsable du Marché représentant le pouvoir adjudicateur (PRM)

Le Président de la Communauté de Communes du Sud-Artois

Objet de la consultation

**MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ELABORATION
DU PACTE FISCAL ET FINANCIER 2026-2032**

Remise des offres

Date et heure limites de réception : **24 juin 2026 à 12h00**

Article 1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la conclusion d'un marché public de services intellectuels portant sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'actualisation, l'approfondissement, la concertation, la scénarisation et la formalisation du pacte fiscal et financier de mandat 2026-2032 de la Communauté de communes du Sud-Artois.

La mission devra permettre à la collectivité de disposer d'un document de mandat juridiquement sécurisé, politiquement lisible, financièrement soutenable et opérationnellement mobilisable.

Le pacte devra traiter les équilibres financiers entre la Communauté de communes et ses communes membres, les conditions de financement des politiques communautaires, les mécanismes de solidarité, les mutualisations, les investissements structurants et les modalités de suivi du pacte.

Article 2. Acheteur

Communauté de Communes du Sud Artois
5 rue Neuve - 62450 Bapaume
accueil@cc-sudartois.fr – 03 21 59 17 17
Pouvoir adjudicateur : Jean-Jacques COTTEL, Président

Article 3. Procédure de passation

La consultation est passée selon une procédure adaptée, sous réserve que la valeur estimée hors taxes du besoin demeure inférieure aux seuils européens applicables aux marchés publics de services des pouvoirs adjudicateurs.

A la date de préparation du présent dossier, le seuil européen de procédure formalisée applicable aux marchés de fournitures et de services des autres pouvoirs adjudicateurs est fixé à 216 000 euros HT pour la période 2026-2027.

Le marché est conclu sous la forme d'un marché ordinaire de services intellectuels à prix global et forfaitaire.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats toute précision utile sur le contenu de leur offre, d'engager une négociation avec un ou plusieurs candidats, ou d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Article 4. Forme et décomposition du marché

Le marché n'est pas alloti.

Cette absence d'allotissement est justifiée par l'unité fonctionnelle, méthodologique et politique de la mission. Les prestations attendues forment un ensemble indissociable comprenant le diagnostic financier, l'analyse fiscale, la relecture critique des travaux antérieurs, la scénarisation, l'animation de la concertation et la formalisation du pacte final.

La dévolution en lots séparés risquerait de rendre techniquement difficile l'exécution cohérente de la mission, de fragmenter les hypothèses de prospective et de nuire à l'unité des simulations communales et communautaires.

Article 5. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées. Les candidats devront répondre strictement au périmètre défini par le présent dossier de consultation.

Article 6. Prestations supplémentaires éventuelles

L'acheteur se réserve la possibilité de retenir une ou plusieurs prestations supplémentaires éventuelles. Ces prestations devront être chiffrées distinctement dans l'offre financière.

- Rédaction des projets de délibérations de mise en œuvre du pacte ;
- Réunion supplémentaire de restitution devant la Conférence des maires ;
- Réunion supplémentaire de restitution devant le Bureau communautaire ;
- Appui complémentaire à la formalisation des arbitrages politiques ;
- Assistance à la préparation d'une communication synthétique à destination des communes membres.

Article 7. Durée du marché

Le marché prend effet à compter de sa notification. Le délai global prévisionnel d'exécution est fixe à cinq mois à compter de la notification, hors délais de validation internes propres à la collectivité. Le calendrier détaillé sera arrêté lors de la réunion de lancement.

Article 8. Contenu du dossier de consultation

- le présent règlement de consultation ;
- le cahier des clauses techniques particulières ;
- le cadre de mémoire technique ;

Article 9. Présentation des candidatures

Chaque candidat devra remettre les pièces suivantes :

- lettre de candidature ou document équivalent ;
- déclaration sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner ;
- présentation générale de la structure candidate ;
- références récentes et comparables ;
- présentation de l'équipe dédiée ;
- CV des intervenants pressentis ;
- tout élément permettant d'apprécier la capacité technique, professionnelle et financière du candidat.

Les références devront faire apparaître les missions conduites auprès d'EPCI à fiscalité propre, et plus particulièrement auprès de communautés de communes ou de territoires ruraux.

Article 10. Présentation des offres

L'offre devra comprendre :

- un mémoire technique ;
- une note de compréhension des enjeux propres à la CCSA ;
- une méthodologie détaillée de conduite de mission ;
- une méthode spécifique de reprise critique des travaux antérieurs conduits en 2021-2022 ;
- un calendrier prévisionnel ;
- une présentation nominative de l'équipe affectée à la mission ;
- une offre financière globale et forfaitaire ;
- le chiffrage distinct des prestations supplémentaires éventuelles.

Le mémoire technique devra impérativement expliciter la manière dont le candidat entend exploiter, actualiser, critiquer et transformer les travaux déjà menés par la collectivité. Une offre qui se limiterait à une méthodologie standard de pacte fiscal et financier, sans appropriation du contexte de la CCSA, pourra être regardée comme insuffisante.

Article 11. Critères de jugement des offres

Critère	Sous-critères	Pondération
Valeur technique	Méthodologie générale ; qualité du diagnostic proposé ; reprise critique du travail antérieur ; qualité des simulations ; qualité des livrables ; méthode de concertation	55 points
Compréhension des enjeux propres à la CCSA	Capacité à contextualiser la mission ; compréhension des enjeux ruraux ; compréhension du bloc communal ; prise en compte des équilibres politiques du mandat	15 points
Equipe dédiée et références	Expérience sur des missions analogues ; complémentarité des profils ; compétences en finances locales, fiscalité, prospective et animation d'élus	10 points
Prix	Appréciation du prix global et forfaitaire ; cohérence du prix avec le volume de prestations proposé	20 points

L'acheteur pourra écarter une offre présentant un prix manifestement incohérent au regard de la consistance attendue de la mission.

Article 12. Auditions et négociation

L'acheteur se réserve la faculté d'auditionner les candidats les mieux classés. L'audition pourra porter sur la compréhension du contexte, la reprise des travaux 2021-2022, les hypothèses de diagnostic, les modalités de simulation, la conduite de la concertation, la composition de l'équipe, le calendrier et le prix.

L'acheteur pourra engager une négociation portant sur les aspects techniques, méthodologiques, calendaires ou financiers de l'offre.

Article 13. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 14. Modalités de remise des offres

Les offres seront obligatoirement transmises de manière dématérialisée sur la plateforme <https://marchespublics596280.fr> selon les modalités précisées sur cette même plateforme.